

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

С	adre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
	1. Intitulé du projet					
Requalification de l'Esplanade de l'équipem						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Mairie de Florange					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Rémy DICK, Maire de Florange					
· <del></del>	3 0 0 0 0 1 1 Forme juridique	Collectivité territoriale commune				
KC3/3IREI 2 1 3 7 0 3 4	5 0 0 0 0 1 1 1 Forme joinarque	Concentrate territoriale commune				
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 1:	22-2 du code de l'environnement et				
	limensionnement correspondant du projet					
Nº do agrágacio at sous agrágacio	Caractéristiques du projet au regard de	s seuils et critères de la catégorie				
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	-				
6.a	Construction d'une voie nouvelle d'une longue	eur de 155 m et d'une impasse de				
	retournement de 25 m.					
41.a	Construction d'aires de stationnement ouverte	es au public pour up total de 216				
	places.	23 da public podi diritotal de 210				
	F					
	4.000.1/1.100.000./1.100.100.100.100.100.					
	4. Caractéristiques générales du projet					
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	) formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent						
	uration du Centre culturel "La Passerelle" en ur					
	achèveront à la fin de l'année 2023, la ville de F					
d amenagement des espaces publics exteri	eurs qui entourent l'équipement culturel. Ains	plusieurs operations sont prevues :				
- le réaménagement des espaces publics de	e l'esplanade et de la périphérie du bâtiment :					
<ul> <li>le réaménagement des espaces publics de l'esplanade et de la périphérie du bâtiment;</li> <li>le réaménagement du parking existant;</li> </ul>						
- le réaménagement de l'avenue de Lorraine au droit du projet ;						
- la création d'une voie nouvelle pour la des	sserte et la viabilisation d'un programme immo	obilier.				
Cos travally consistent principalement on a	les opérations de voiries et de réseaux divers.					
des travaux consistent principalement en c	ies operations de voiries et de reseaux divers.					

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Inscrire l'image du projet en cohérence avec les ambitions de la ville.
- Intégrer des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- Intégrer un maximum d'espaces verts,
- Créer un espace agréable et convivial,
- Créer du stationnement suite à l'agrandissement de la salle de spectacle.

La modification des espaces publics permettra également d'accueillir ponctuellement certains événements organisés par la commune : les marchés hebdomadaires, les fêtes foraines, le marché de noël, etc.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur l'esplanade et alentours consisteront en :

- la création ou la modification de chaussées,
- la création ou la modification d'aires de stationnement permanentes,
- la création d'aires de stationnement occasionnelles,
- la création ou la modification de cheminement pour les modes actifs,
- la création ou la modification de trottoirs,
- la création d'un parvis,
- la création de noues pour la gestion des eaux pluviales,
- le renouvellement de l'éclairage public,
- la plantation et transplantation d'arbres,
- la mise en place de mobilier extérieur,
- la création de fontaines le long de l'allée centrale desservant la salle de spectacle,
- la viabilisation d'un terrain attenant à l'esplanade destiné à accueillir des habitations,
- la mise en œuvre d'équipement de fonctionnement du site (vidéoprotection, barrières, distribution d'énergie, etc.).

Les travaux seront décomposés en plusieurs lots (voirie, réseaux secs, plantations et mobiliers, fontainerie). La durée prévisionnelle des travaux est estimée de 12 à 18 mois.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés le site accueillera de nombreux véhicules et visiteurs lors des différentes manifestations. Cette esplanade constituera également un lieu de détente et de loisirs.

L'opération inclut également la viabilisation de terrains en vue d'accueillir un programme immobilier de commerces, services et logements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	strative(s) d'autorisation le projet a	t-il été ou sera-t-il soumis	2			
La décision de l'autorité environnem			:			
Le projet sera soumis aux procédures suivantes :						
- Permis d'Aménager (aires de stationr	nement ouvertes au public et lotisse	ment)				
- Déclaration Loi sur l'Eau (rejet d'eaux	pluviales)					
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opéra	tion - préciser les unités de	mesure utilisées			
	deurs caractéristiques	·	Valeur(s)			
Superficie totale du projet			m <sup>2</sup> environ			
Longueur de voie nouvelle Nombre de places de stationnement		L = 155 + 1 N = 216 ui	25 = 180 m environ			
Surface de plancher du programme in	nmobilier auquel sont destinés les tra		m <sup>2</sup> environ			
viabilisation et le découpage en lots	•					
De par ses caractéristiques, le projet n	l'est pas soumis au titre de la catégor	e 39.a ou 39.b				
1 7 7						
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>4 9 ° 19 ' 2 8 " N</u>	Lat. 0 6 ° 0 7 ' 15 " E			
50 Avenue de Lorraine 57 190 FLORANGE	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : FLORANGE					
	Joignez à votre demande les ar	nexes nº 2 à 6				
	organiza a volta demande les di		_			
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvr ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet	age existant ? Oui 🔀 d'une évaluation Oui	Non X			
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	ent les					
différentes composantes de votre	e projet et					
indiquez à quelle date il a été au	rorisé ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN Risques industriels  La commune de Florange est concernée par :  - Un Plan de Prévention des Risques inondation, approuvé le 20/04/2009  - Un Plan de Prévention des Risques Technologiques, approuvé le 22/08/2014  Ces deux PPRN sont approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet vise à augmenter la capacité en stationnement et comprend la construction d'une voie nouvelle de 180 m de long (155 m + 25 m d'aire de retournement). Ce projet générera donc du trafic.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet sera source de bruit lors de sa phase travaux. Le projet étant de réaménager les alentours d'une salle de spectacle pour accueillir notament des événements ponctuels de la commune (fête forraine, marchés, etc.) ce projet sera également source de bruit lors sa phase d'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet engendre l'imperméabilisation de 7545 m2 d'espace vert.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	e d'intégration de la no			oux de rénovation de la salle de spectacle "La Passerelle" ainsi qu'avec le e bus du SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) de Thionville sur
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Etant donné que le projet augmente légèrement les surfaces imperméabilisée (+ 16%), il est prévu la déconnexion de la quasi-totalité des eaux de ruissellement d'avec le réseau de collecte (mode de gestion actuel) avec une gestion par infiltration conforme au projet de Plan de Zonage Pluvial de Florange et conformément à la note de doctrine DREAL de fév. 2020.

Le gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante en coeur de ville et ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers : travaux hors zones remarquables, ZNIEFF, Natura 2000, hors zone d'interdiction ou precription d'un PPRN, absence de zone humide, etc. Les seuls impacts identifiés sont l'augmentation de la surface imperméabilisée qui viendra générer un ruissellement plus important sur le site, cependant le projet prévoit la mise en oeuvre d'une gestion des eaux pluviales sur place grâce à des ouvrages d'infiltration. Cette gestion des EP fera l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau.

Ainsi ce projet ne nous semble pas nécessité la réalisation d'une étude d'impact.

#### 8. Annexes

	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
į	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent					
	Objet					
"Note descripti	ve et plans projet_Florange_La Passerelle"					
Cette note contient l'ensemble des annexes demandées ci-avant (plan de situation, plan projet, photographies, plan des abords) et apporte certaines précisions et cartographies permettant de mieux appréhender les impacts du projet sur l'environnement.						
	9. Engagement et signature					
Je certifie sur	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔀					
Fait à	Florange le,					
Signature						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire